



Conseil d'administration

Délibération du 28 janvier 2022

POINT 3 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

Exposé des motifs

La fonction de Vice-Président Etudiant a été détaillée dans le document transmis aux administrateurs du CA du Crous de Corse.

Il est élu pour 2 ans par les 25 administrateurs du CA, parmi les 7 élus étudiants titulaires. Son mandat est renouvelable. Il peut suppléer le Président du CA en cas d'empêchement. Il préside la commission culture-action. Il est membre de la commission d'action sociale. Il est en charge de la vie étudiante au Crous de Corse.

Projet de délibération

Deux candidats étaient en lice :

- Mme Anna-Maria PIFERINI
- M. Armand OCCHIOLINI

A l'issue du premier tour de scrutin ont obtenu :

- Mme Anna-Maria PIFERINI, 8 voix
- M. Armand OCCHIOLINI, 10 voix (Majorité absolue)
- 2 non votants

M. Armand OCCHIOLINI est élu Vice-Président Etudiant du Conseil d'Administration du Crous de Corse.

Corte, le 28 janvier 2022



Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI